

Invitation adressée le lundi 9 octobre 2023 par la directrice de l'école.

Le conseil d'école s'est réuni le lundi 16 octobre 2023 à 18 h.

Secrétaire de séance : Mme Audrey Jehl-Muller

Circonscription d'Obernai
École primaire de Valff
133 rue Principale 67210 Valff  03.88.08.70.31

MEMBRES PRÉSENTS		
	Nom	Qualité
Membres de droit	Mme Braun Mmes Leroy, Messe, Naegel, Neff, Trapp  M. Lutz Mmes Lutz-Rohmer et Rosfelder	Directrice Enseignantes  Maire Adjointes au maire
Membres élus	Mmes Giessler-Altese, Jehl-Muller, Kappler, Monterosso-Schlosser et Staub Monsieur Biero	Elus représentants des parents d'élèves
Invitées, excusées	Mmes Baqué et Ehret	Atsem

Ordre du jour:

1. Présentation des membres du nouveau Conseil d'Ecole
2. Approbation du procès-verbal du 3<sup>ème</sup> conseil d'école de l'année scolaire 2022-2023
3. Compte-rendu des élections des représentants de parents d'élèves
4. Conseil d'école : composition et attributions
5. Modification du règlement intérieur et vote
6. Effectifs et organisation interne de l'école
7. Priorités pédagogiques de la rentrée 2023
8. Plan de continuité pédagogique
9. PHARE : plan de prévention du harcèlement
10. Evaluations nationales
11. Dispositif de prise en charge des élèves à besoins particuliers
12. Présentation du projet d'école et validation par le Conseil d'Ecole
13. Actions pédagogiques menées et envisagées
14. Bilan du partenariat avec la Municipalité
15. Présentation du bilan de la coopérative
16. Questions des parents
17. Divers

Séance ordinaire du lundi 16 octobre 2023.

La séance débute à 18h.

## 1/Présentation des membres du nouveau Conseil d'Ecole

Tour de table de présentation des membres du conseil d'école : l'équipe pédagogique, les représentants des parents d'élèves, les membres de la commune.

Il est décidé que Mme Jehl-Muller occupe le poste de secrétaire de séance.

## 2/ Approbation du procès-verbal du 3<sup>ème</sup> conseil d'école de l'année scolaire 2022-2023

Le procès verbal du 3ème conseil d'école est adopté à l'unanimité.

## 3/Compte-rendu des élections de représentants de parents d'élèves

Résultats : 183 électeurs ; 133 votants, 50 abstentions, 115 suffrages exprimés, 18 bulletins nuls ou blancs. Soit un taux de participation de 72.68 % contre 84.62 % l'année scolaire dernière.

5 sièges de titulaires sont pourvus et 5 sièges de suppléantes.

Parents élus : Mmes Giessler-Altèze Julie, Rastoul Julie, Biero Mathieu, Jehl-Muller Audrey, Vasseur Nelly

Suppléantes : Mmes Kappler Camille, Klipfel Sophie, Letizia Monterosso-Schlosser, Obrecht Betty, Staub Pauline

Rappel de l'adresse mail de contact : parentsdelegatesvalff@gmail.com

Le conseil d'école se positionne sur l'organisation du vote par correspondance ou par voie électronique dès lors que la mise en place sera possible. Proposition adoptée à l'unanimité.

## 4/ Conseil d'école : composition et attributions

Rappel du fonctionnement d'un conseil d'école :

-un président de séance, la directrice, un secrétaire de séance, un procès-verbal diffusé aux familles et adressé aux membres présents et à l'Inspectrice de l'Education Nationale.

-les membres de droit à part entière avec voix délibérative : la directrice, l'ensemble des enseignantes affectées à l'école, le maire et le conseiller municipal chargé des affaires scolaires, les cinq représentants élus des parents d'élèves.

-les membres de droit avec voix consultative pour les affaires les concernant : les Atsem

## 5/ Modification du règlement intérieur et vote

Le règlement d'école modifié est soumis à l'ensemble des membres du conseil d'école.

Il est adopté à l'unanimité.

Adopté, le règlement n'est ni discutable ni modifiable.

Il est opposable dès lors qu'il est affiché et diffusé aux familles.

## 6/Effectifs et organisation interne de l'école

❖ Effectifs : 121 élèves

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
14	14	12	18	13	17	23	10

❖ Organisation :

-5 classes avec 5 enseignantes titulaires et 1 enseignante à mi-temps dans l'école

- 5 classes multi-niveaux

-la directrice est déchargée de classe tous les vendredis

-le jeudi, la directrice est déchargée de classe pour assurer une mission de Référent Mathématiques de Circonscription

-décloisonnements les après-midis : Mmes Braun et Neff prennent en charge tous les élèves de CP sur le créneau horaire 13h30-14h40 et ce jusqu'à la fin décembre, soit les deux premières périodes de l'année scolaire.

❖ Classes :

MS-GS	GS-CP	CE1	CE2-CM1	CM1-CM2
S. Naegel	S.Braun E. Neff	C. Messe	K. Leroy	AH. Trapp
28	21	22	25	25
14 PS + 14 MS	12 GS + 9 CP	9 CP + 13 CE1	17 CE2 + 8 CM1	15 CM1 + 10 CM2

❖ Livret scolaire :

-le livret scolaire en élémentaire est rempli de façon semestrielle. Dès validation par l'enseignant, le document est consultable sur le site Educonnect. Chaque parent dispose d'un compte individuel sur lequel sont archivés les documents relatifs à la scolarité de chaque enfant.  
L'école ne fournit plus d'exemplaire papier du livret scolaire.

### 7/Priorités pédagogiques de la rentrée 2023

Les priorités de l'année scolaire 2023-2024 vont dans le sens d'une École qui instruit, émancipe et protège.

La priorité absolue est de faire de l'école un espace protecteur pour les élèves et le personnel.  
Il s'agit de lutter contre le harcèlement sous toutes ses formes, de lutter contre toutes les formes de pressions ou de prosélytismes et respect des valeurs de la République, de protéger les personnels.

Il s'agit de permettre à chaque enfant d'acquérir les fondamentaux et de réussir dans ses apprentissages, de lutter contre les inégalités sociales et scolaires, de permettre à chaque élève de s'épanouir et d'avoir toute sa place à l'école et de contribuer à faire de la France une nation sportive.

### 8/Plan de continuité pédagogique

Le plan de continuité pédagogique est présenté au conseil d'école. Ce plan permet d'assurer la poursuite des apprentissages des élèves. Il synthétise l'organisation retenue en cas d'une fermeture de classe ou de l'école. Ce plan articule différentes dimensions :

- pédagogique (organisation des séances d'apprentissages, d'entraînement...)
- numérique (utilisation efficace du site internet de l'école, du service de classes virtuelles disponible sur apps.education.fr) ;
- matérielle (collecte des coordonnées de tous les parents ou encore à la visibilité sur l'équipement numérique des élèves).

### 9/Plan de prévention du harcèlement : pHARe

Le programme pHARe de lutte contre le harcèlement poursuit les objectifs suivants :

- doter toutes les écoles et les collèges d'un plan de prévention structuré et efficace avec une équipe ressource.
- assurer la sécurité et le bien être des élèves en agissant directement sur le climat scolaire.
- apporter de la sécurité aux équipes pédagogiques en garantissant la traçabilité et prévisibilité de l'action publique.
- permettre la création d'une communauté protectrice formée et pleinement engagée dans la lutte contre le harcèlement dans chaque établissement.

Afin de répondre à cette préoccupation, plusieurs enseignantes de l'école ont été formées sur ce programme et ont été sensibilisées à la détection des situations de harcèlement et à la mise en place d'un protocole, au contenu confidentiel, de résolution par l'équipe ressource. Ce protocole est basé sur une approche définie à l'avance et très structurée, basée sur une médiation par les pairs : la méthode MPP (médiation par préoccupation partagée).

L'infographie sur le programme pHARe et le plan de prévention de lutte contre le harcèlement propre à l'école de Valff sont partagés avec le conseil d'école.

## 10/Evaluations Nationales

Entre le 11 et le 22 septembre, tous les élèves de CP et de CE1 des écoles françaises ont passé des épreuves d'évaluations en français et en mathématiques: Evaluations Repères en début de CP, les Evaluations de CE1 et les Evaluations de CM1.

L'évaluation nationale s'inscrit dans un continuum qui permet de mesurer depuis 2018 l'évolution de la maîtrise des compétences de base en français et en mathématiques par les élèves de l'école et d'assurer un suivi de cohorte.

Les résultats des élèves permettent aux équipes pédagogiques de disposer d'indicateurs standardisés sur certaines compétences pour chacun des élèves de CP, de CE1 et de CM1 et ainsi d'accompagner le pilotage pédagogique des classes. Ces résultats viennent entre autres confirmer les groupes de besoins organisés dans les classes, le nécessaire appui de partenaires extérieurs et la prise en charge en APC.

Les résultats individuels ont été communiqués aux familles.

## 11/Dispositif de prise en charge des élèves à besoins particuliers

La prise en charge des élèves à besoins particuliers est une préoccupation centrale du conseil des maîtres. Il s'interroge sur les manières de renforcer les fondamentaux de tous les élèves et de soutenir les élèves en difficulté, encourage les progrès et les réussites, tente de prévenir les difficultés et d'y remédier.

Pour cela, l'équipe enseignante propose des réponses pédagogiques par une harmonisation dans le choix des manuels, par l'élaboration de programmations en cycle 3 pour une continuité dans les apprentissages, par des évaluations régulières pour un soutien aux élèves en difficultés et un suivi des élèves au plus proche de la réalité.

L'équipe enseignante et la directrice vont dans le sens d'un renforcement des relations avec les familles.

L'équipe enseignante se forme pour renforcer son bagage pédagogique et développer les gestes professionnels, notamment via des plans de formation en mathématiques et en français.

Par ailleurs, la prise en charge des élèves à besoins particuliers passe par les mesures suivantes :

-aménagements et adaptations pédagogiques mis en œuvre dans les classes par les enseignantes : réduction des exigences, mise à disposition d'un espace personnel de travail, modification évolutive de l'emploi du temps, contrat de travail, temps supplémentaire ...

-les APC -Activités Pédagogiques Complémentaires- proposées les lundis ou jeudis après la classe ; les élèves sont désignés par les enseignantes et autorisés par les familles.

-la collaboration avec le RASED, réseau d'aide et de soutien aux élèves en difficulté : le RASED intervient auprès d'élèves de notre école durant le premier trimestre de l'année scolaire, soit par la prise en charge d'un groupe d'élèves, soit par une co-intervention avec l'enseignante.

-Dans le cas de difficultés persistantes ou de situations spécifiques, l'équipe enseignante met en place des projets personnalisés selon les besoins de l'élève : des PAI –projet d'accueil individualisé- en lien avec le médecin de l'Education Nationale, des PPRE - programme personnalisé de réussite éducative- qui permet de coordonner des actions pour apporter une réponse efficace à la prise en charge de difficultés rencontrées par les élèves dans l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun, des réunions d'équipes éducatives où sont invitées toutes les personnes en charge de l'élève pour définir un projet pour l'enfant.

Mme Aziza Bouazza, AESH – Accompagnant des élèves en situation de handicap – est nommée à temps plein sur l'école de Valff pour l'accompagnement spécifique de quatre élèves à besoins particuliers.

-Un stage de réussite est proposé durant les vacances d'octobre. Durant ce stage, Mme Naegel prendra en charge des élèves de cycle 2. Mme Leroy prendra en charge des élèves de cycle 3. Ces élèves sont proposés en conseil des maîtres. Les familles informées ont le choix d'accepter ou de refuser cette

proposition. Les stages seront organisés dans les locaux de l'école de Valff, à raison de 4 matinées de 3 heures, durant la première semaine des congés scolaires.

## 12/ Présentation du projet d'école

Le projet d'école élaboré par l'équipe enseignante est poursuivi.

Le projet d'école s'inscrit dans les 3 axes du projet académique :

Axe 1 : des parcours de réussite : l'excellence pour tous

Axe 2 : un environnement serein pour renforcer la confiance

Axe 3 : une école Républicaine inclusive et innovante

L'équipe éducative a retenu pour l'élaboration de son projet les trois objectifs suivants :

Objectif 1 : Mettre en place un cadre favorisant l'attention et la concentration

Actions pérennes menées en lien avec ce premier axe :

-relaxation et initiation au yoga pour les élèves de PS MS

-programme Atole, attention et concentration à l'école pour les classes élémentaires

Objectif 2 : développer, dans un climat de confiance, une attitude de chercheur

Actions pérennes menées en lien avec ce second axe :

-défis et concours mathématiques

-jeux mathématiques

Objectif 3 : Mémoriser du vocabulaire pour mieux comprendre divers textes ou histoires

Actions pérennes menées en lien avec ce troisième axe :

-utilisation d'outils pour apprendre à raconter : boîtes à histoire et Narramus, en maternelle et au CP

-utilisation d'outils permettant de mettre en place les conditions pour un enseignement régulier et progressif de la compréhension : Auditor Auditrix, Lectorino Lectorinette, Lector Lectrix, en élémentaire

Pour l'ensemble de ces actions, une attention particulière est portée aux élèves à besoins particuliers.

Validation du projet d'école par le conseil d'école.

Cette année scolaire, le conseil des maîtres a choisi comme fil conducteur « Les jeux olympiques ». A travers cette thématique, les élèves développeront leur connaissance du lexique lié aux verbes d'action mais aussi des différentes disciplines olympiques et plus largement, du sport.

## 13/ Actions pédagogiques menées et envisagées

- Exercice d'alerte incendie : mardi 26 septembre, dans les 3 bâtiments, avec la présence de l'employé communal rattaché aux écoles
- Activité natation prévue sur la période hivernale, du 11 décembre au 23 février 2024, soit un cycle de 9 séances, le mardi de 10h à 10h45 pour les classes de GS-CP et CP-CE1, le vendredi de 9h15 à 10h, pour les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2.
- Participation de la classe de CE2-CM1 à la semaine des sciences et à la semaine du goût : élaboration d'une recette
- Participation de la classe de PS-MS à la semaine du goût
- Initiation au football avec l'intervention du club local
- Initiation au handball avec l'intervention du Handball club de Benfeld

## 14/Bilan du partenariat avec la municipalité

-remerciements pour les menus travaux réalisés durant l'été : marquages au sol, déplacement de meubles, réglage du mobilier...

- ajout de panneaux de liège dans les deux salles de classe du bâtiment donnant sur la rue Principale
- financement de manuel de mathématiques pour les élèves de CM1 et CM2
- financement des guides du maîtres associés à la méthode de mathématiques

Les demandes validées mais restées en attente :

- réparation et entretien des engins roulants
- installation d'un tuyau pour évacuer l'eau vers l'égout dans le bâtiment central : une solution est à l'étude par la municipalité et devait être mise en place dès la rentrée de septembre
- installation d'une sonnette extérieure pour le bâtiment donnant sur la rue Principale
- installation des tablettes en bois au-dessus des radiateurs en salle de CP

Les demandes suivantes sont formulées :

- installation de la fibre
- constitution et remise de mallettes PPMS
- l'achat d'engins roulants par la commune
- la participation financière d'une activité sportive

#### 15/Présentation du bilan de la coopérative scolaire

❖ Fonctionnement de la coopérative scolaire :

La coopérative scolaire est affiliée à l'OCCE 67, l'Office Central de la Coopération à l'Ecole, Association loi 1901 reconnue d'utilité publique.

La cotisation 2023/2024 pour 121 élèves et l'assurance s'élève à 311.22 euros, soit environ 2.57 euros par élève.

Le compte OCCE est un compte propre à l'école. Il est alimenté par la participation volontaire des familles, des dons, des recettes de manifestations organisées et destinées à financer des projets éducatifs.

Aucune subvention de la mairie ne figure dans les comptes de l'école.

La coopérative scolaire ne peut se substituer aux obligations des collectivités locales.

❖ Cotisation des familles en date du 16 octobre : 2099 euros

❖ Révision des comptes :

Les comptes ont été révisés le 26 septembre en présence de Mmes Braun (directrice mandataire), Rastoul (parent élu) et Trapp (enseignante).

Mmes Rastoul et Trapp ont donné quitus au mandataire.

❖ Etat de la coopérative scolaire :

Les charges du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023 s'élèvent à 9 372.06 euros.

Les produits pour cette même période s'élèvent à 8 505.31 euros.

Soit un déficit de 866.75 euros. Ce déficit s'explique par l'achat de produits pour cession (matériel scolaire) et par la prise en charge par la coopérative scolaire d'une partie des frais de transport et activités pédagogiques.

La somme arrêtée au bilan s'élève à 4509, 51 euros.

#### 16/ Questions des parents

La directrice répond à la remarque quant à l'utilisation des sanitaires du côté élémentaire. Lors de l'épisode de réorganisation liée à la Covid 19, la configuration des sanitaires des garçons et l'impossibilité d'aérer ces locaux, a amené l'équipe enseignante à en condamner l'accès. Ces sanitaires, privés en partie de lumière naturelle, sont accessibles pas un couloir avec un angle qui empêche la surveillance. Ces sanitaires, composés de deux WC fermés et d'urinoirs dont la chasse d'eau s'enclenche par détection de passage restent ce jour condamnés. L'utilisation de sanitaires individuels fermés dans la partie avant des locaux (anciennement sanitaires réservés aux filles) permet à l'enseignante une surveillance simultanée de la cour de récréation et des sanitaires. Les élèves y accèdent par groupe de 4 ou 5 et l'élève sortant invite celui en

attente à entrer. Cette organisation retenue par le conseil des maîtres a jusqu'ici évité tout incident aux sanitaires.

## 17/ Divers

L'équipe enseignante remercie l'association Les Kids Valff'oies pour leur engagement à soutenir les projets des enseignantes. Pour rappel, l'Association dispose d'une visibilité sur les réseaux sociaux :

Facebook : Les Kids Valff'oies

Instagram : leskidsvalffoies

Pour tous renseignements, prendre contact via l'adresse suivante : kidsvalffoies@gmail.com

Les représentants de parents d'élèves proposent de mener une réflexion conjointe avec la municipalité et l'équipe enseignante par rapport à l'isolation des bâtiments, à des solutions pour diminuer la température dans les locaux en cas de forte chaleur et à la végétation de la cour d'école.

La commune informe que le transport vers le centre nautique de l'O à Obernai et que les prestations des maîtres-nageurs représentent pour l'année scolaire 2022-2023, un coût de 7000 euros entièrement pris en charge.

Faute de locaux disponibles, et dans l'attente de la fin des travaux de rénovation de la mairie, la municipalité s'installe de façon provisoire dans les locaux de l'école. Les secrétaires de mairie occuperont le bureau disponible dans le bâtiment donnant sur la rue Principale.

Le public sera accueilli deux fois par semaine, en dehors des heures de classe.

La date du conseil d'école du second trimestre sera fixée au courant du mois de mars. La date précise sera communiquée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

A Valff, le 24 octobre 2023.

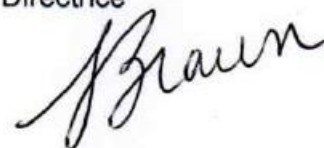
Mme Audrey Jehl-Muller,

Secrétaire de séance



Mme Stéphanie Braun,

Directrice



En annexe :

- Plan de continuité pédagogique de l'école de Valff
- Plan de prévention de lutte contre le harcèlement de l'école de Valff

Copies du procès verbal transmises aux destinataires suivants :

- Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale
- Monsieur le Maire de la commune de Valff
- Les représentants des parents d'élèves

Procès verbal diffusé sur le site internet de l'école.